

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

**4^{ÈME} RÉUNION DES CHEFS DES SERVICES DE
RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ DES PAYS
DE LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE**

**NIAMEY, NIGER
17 FEVRIER 2014**

CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

1. La 4^{ème} réunion des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des pays de la région sahélo-saharienne s'est tenue à Niamey, le 17 février 2014. Les pays suivants ont participé à la réunion: Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad. Outre la Commission de l'Union africaine (UA), la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), le Comité africain des Services de Renseignement et de Sécurité (CISSA), l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), ainsi que le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), ont également pris part à la réunion.
2. La réunion a eu lieu dans le cadre du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne. Elle a fait suite aux précédentes réunions des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des pays de la région, tenues respectivement à Bamako, le 18 avril 2013, à Abidjan, les 20 et 21 juin 2013, et à Ndjamena, le 10 septembre 2013.
3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions prononcées par Monsieur Massoudou Hassoumi, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses de la République du Niger, et l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, ainsi que par le représentant du Président de la Commission de la CEDEAO, M. Kadré Désiré Ouédraogo.
4. La réunion a procédé à une revue de l'évolution de la situation sécuritaire dans la région et des mesures prises pour la mise en œuvre des Conclusions opérationnelles adoptées à Ndjamena, sur la base du 2^{ème} rapport intérimaire soumis par la Commission de l'UA sur le Processus de Nouakchott, ainsi que de la présentation d'ensemble de la situation au Sahel faite par le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya.
5. Les participants se sont félicités des progrès accomplis au cours de la période considérée, relevant que le Processus de Nouakchott avait permis de renforcer significativement la coopération sécuritaire entre les pays de la région. Ils ont félicité les pays de la région qui ont pris des dispositions spécifiques dans le cadre du suivi des Conclusions de Ndjamena, y compris en ce qui concerne la lutte contre la radicalisation, la prévention de l'infiltration d'éléments terroristes dans les camps de réfugiés maliens dans les pays limitrophes et la mise en place de structures interministérielles pour faire face à des problèmes spécifiques. Les participants ont encouragé la Commission, le CAERT, le CISSA et l'UFL à faciliter, en coopération avec les pays concernés, la diffusion de ces bonnes pratiques.

6. Les participants ont souligné la nécessité de la poursuite et de l'intensification des efforts déployés, particulièrement au vu de la persistance de la menace terroriste, comme l'attestent la reprise des attaques et autres actes perpétrés par les groupes terroristes opérant au Nord du Mali et la poursuite des activités terroristes des groupes Boko Haram et Ansaru au Nigeria.

7. Les participants ont échangé sur la situation difficile qui prévaut en Libye et sont convenus de la nécessité d'efforts renouvelés pour aider ce pays à faire face aux défis auxquels il est confronté, y compris à travers l'échange de renseignements.

8. Les participants ont noté l'exploitation par les groupes terroristes des tensions et conflits communautaires, soulignant que cette situation appelle des mesures spécifiques et une implication active des autorités et des collectivités locales dans les zones frontalières. Ils ont aussi noté les liens avec les activités criminelles transfrontalières, y compris le trafic de drogue (cocaïne et cannabis) et la prolifération d'armes légères et de petit calibre, ainsi que la menace liée au retour dans la région d'éléments terroristes partis combattre dans certaines parties du monde.

9. Notant les retards quelquefois accusés dans l'échange d'informations entre services, les participants ont convenu de prendre les mesures appropriées pour raccourcir les délais de communication d'informations opérationnelles, ayant en vue leur caractère urgent. De même, ils ont reconnu la nécessité pour les États membres de se doter de capacités renforcées en hommes et en équipements, y compris la constitution d'unités spéciales, pour pouvoir relever plus efficacement le défi du terrorisme et de la criminalité transnationale. Rappelant les dispositions pertinentes du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, lors de sa 249^{ème} réunion tenue le 22 novembre 2010, les participants ont encouragé la Commission à accélérer l'élaboration d'un mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées d'actes terroristes, ou condamnées pour de tels actes.

10. Les participants ont suivi une mise à jour sur les efforts visant la mise en place d'un système de communication sécurisé entre les services des pays participant au Processus de Nouakchott. La réunion a été informée de ce qu'une solution sera trouvée dans de très brefs délais pour l'opérationnalisation de ce système. Dans l'intervalle, les participants se sont réjouis de l'offre faite l'UFL d'étendre son système de communication sécurisé aux trois pays du Processus de Nouakchott qui ne sont pas membres de l'UFL (Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal), ainsi qu'au CISSA et à la MISAHEL.

11. Les participants ont relevé avec satisfaction les activités entreprises par le CAERT dans le domaine du renforcement des capacités, à travers l'organisation d'ateliers de formation et la conduite de missions d'évaluation dans certains pays de la région. Ils ont félicité le CAERT pour le rôle croissant qu'il joue dans le renforcement des capacités nationales. Ils se sont également réjouis des initiatives prises par le CISSA et l'UFL, et ont appelé à la poursuite de tous les efforts de renforcement des capacités sur la base de la matrice élaborée par le CAERT, le CISSA

et l'UFL. Dans ce cadre, ils ont souligné la nécessité pour les États membres de l'UA de contribuer financièrement, selon les modalités les plus appropriées, à la mise en œuvre des programmes envisagés.

12. S'agissant de l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne, les participants ont souligné la nécessité d'accélérer les efforts déployés à cet effet, en prenant en compte les décisions prises par le Sommet de l'UA de janvier 2014 sur l'évaluation de la Force africaine en attente (FAA) et l'opérationnalisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). Ils ont noté, à cet égard, les propositions soumises par la Commission dans son rapport intérimaire à l'attention de la réunion ministérielle, à savoir la tenue de réunions des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense pour examiner les concepts d'opération génériques pour les patrouilles conjointes et les unités mixtes et les modalités de renforcement des structures de coopération existantes, ainsi que la mise en place, sous la direction de la MISAHEL, d'un Secrétariat réduit à Niamey.

13. Les participants ont réaffirmé l'engagement de leurs organisations et pays respectifs à continuer à œuvrer au renforcement du Processus de Nouakchott. Ils ont noté à cet égard la proposition faite par la Commission en vue de tenir un Sommet des pays participant au Processus. Ils ont aussi encouragé les Communautés économiques régionales concernées à s'approprier le Processus de Nouakchott et à en accompagner la mise en œuvre.

14. Les participants ont suivi une présentation de la MISAHEL sur la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, qui sera soumise à la réunion ministérielle du 19 février 2014, pour examen et validation.

15. Les participants se sont félicités de l'offre faite par le Burkina Faso d'accueillir la 5^{ème} réunion des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité, à une date qui sera arrêtée après consultations entre la Commission et les autorités burkinabés compétentes.

16. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Niger pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, ainsi que pour toutes les dispositions prises pour assurer le bon déroulement de leur réunion.